

REHABILITATION DU SITE GEOLOGIQUE REMARQUABLE DE LA CARRIERE DE LA MARETTE

Max Jonin

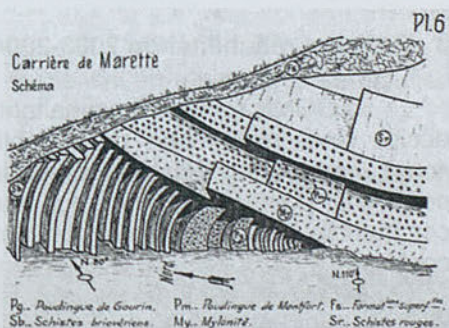
Maître de conférences à l'UBO, en retraite

La carrière de la Marette, sur la commune de Saint-Malon-sur-Mel (Ille-et-Vilaine) est un site géologique classique du Massif armoricain, régulièrement visité par les géologues, les étudiants, les scolaires... depuis 40 ans. Il est même présenté et décrit dans le topoguide du sentier de grande randonnée GR 37, avec la collaboration de Jean Plaine.

1 - Un peu d'histoire

En 1960, Jean-Jacques Chauvel met en évidence sur le terrain, la discordance angulaire entre la formation de Pont-Réan (schistes rouges ordoviciens) et le Briovérien (schistes verdâtres). Le site historique est celui de la carrière des Landes en Guichen (35), mais le site le plus spectaculaire et pédagogique est celui de la Marette. La carrière est en fin d'exploitation, par l'entreprise Pompéi, avec une production de matériau d'empierrement et de moellons.

Les deux vues d'archives ci-dessous montrent l'état alors du front de taille et le schéma interprétatif de Chauvel et Philippot (1961)



2 - Situation 40 ans plus tard

Bien logiquement, la nature reprend ses droits sur un site abandonné par l'homme et, progressivement, la végétation masque les abords, le pied du front de taille, voire le front de taille lui-même, par endroits et l'affleurement perd de sa lisibilité.

Une chance a été que le site soit une propriété de la commune et que les élus soient conscients de son intérêt géologique peu banal. Ainsi, même si rien

n'a été fait pour le patrimoine géologique, au moins rien n'a été fait qui puisse le dégrader gravement. Même, au fil des années, les terrains alentour sont devenus un espace public de loisirs avec une vocation et un entretien qui ont bénéficié à la carrière.



3 - Projet et réhabilitation 2003-2004

La SGMB refondée, souhaitant donner une forme concrète à son action, décide une intervention de réhabilitation sur la Murette. L'accueil de la commune sera immédiatement très favorable, le maire souhaitant un statut de protection pour la carrière plus fort juridiquement que la seule propriété communale. En 2002, une convention de partenariat est signée entre la commune et la SGMB. La SGMB conçoit le projet et propose à la commune de solliciter un contrat-nature avec la Région Bretagne pour obtenir les finances nécessaires. Le contrat sera acquis en 2003 et les travaux commenceront en 2004. La commune est maître d'ouvrage et la SGMB maître d'œuvre.

Essentiellement trois opérations :

3.1 - Purge et dévégétalisation du front de taille

Il importe de s'assurer au préalable que le site n'héberge pas d'espèces végétales et animales protégées qui nécessiteraient quelques précautions. Les travaux sont réalisés par une entreprise qui met en œuvre les techniques des

alpinistes. Le chantier est conduit sur une petite journée pour un coût d'environ 1900 euros TTC



3.2 - Délimitation d'une zone de sécurité et mise en place d'un pupitre d'interprétation

Les travaux ont été réalisés, pour l'essentiel en régie par la commune et la SGMB.

Le coût-entreprises pour la fabrication du panneau en lave émaillée est d'environ 1700 euros TTC.



3.3 - Réalisation d'un document pédagogique destiné à un « large public »

Le document (disponible sur demande auprès de la SGMB) est élaboré fin 2004 pour une diffusion par la mairie, le Pays de Saint Méen (tourisme, scolaires, locaux...) et par la SGMB à l'occasion de ses manifestations. Pour la réalisation (graphisme et imprimerie) le coût est d'environ 1300 euros pour 2000 exemplaires.

L'inauguration de cette réhabilitation s'est faite durant la semaine nationale de l'environnement, le 6 juin 2004. Cela a été l'occasion de parler de géologie et de patrimoine géologique à un large public, pour beaucoup peu averti. Pour la SGMB, c'est une première qui ouvre des perspectives sur plusieurs autres sites remarquables et historiques disparus sous la végétation et les déchets.

Le conseil d'administration de la SGMB du 6 juin a désigné Marie-Josée Le Garrec comme conservatrice de ce site géologique protégé. Il reste aujourd'hui à trouver un outil juridique de protection officiel, ce pourrait être une réserve naturelle régionale, à l'initiative de la Région, ou bien un site classé (loi de 1930) à l'initiative de l'Etat.